



**BOIS-DES-FILION**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1006**

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro **1006**

**Règlement d'emprunt numéro 1006 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$**

- a été adopté par le conseil municipal le **9 février 2021**;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le **9 mars 2021**;
- a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **3 juin 2021**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 4 juin 2021 ,**

**Marie-Renée Houde,  
Greffière**